



MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250  
Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuil@wanadoo.fr)

République française  
Département de la Haute-Garonne

Arrêté municipal portant autorisation  
d'occupation du domaine public  
PROMENADE DU LAUDOT

Arrêté n°25.2023

Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
VU le code de la voirie routière,

VU la demande en date du 02/06/2023, par laquelle l'association NATURE EN JEU sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'animer un atelier de cuisine buissonnière.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRETE :

**Article 1er :** Le Dimanche 11 Juin 2023 de 08h00 à 13h00, le permissionnaire en vue d'animer un atelier de cuisine buissonnière, est autorisé à occuper au maximum 20m<sup>2</sup>, du côté de la rivière du Laudot, face à la salle des fêtes, laissant ainsi libre de circulation, la promenade du Laudot. La circulation et le stationnement des véhicules seront autorisés.

**Article 2 :** L'accès des services de secours, des services de police et de gendarmerie devra également être possible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3 :** Le permissionnaire veillera à rendre le domaine public en parfait état de propreté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Vaudreuil.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la commune de Vaudreuil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 08.06.2023

Mr Le Maire – LAGOUTTE.

